



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 8 décembre 2020 à 20h en vidéoconférence.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Aubert Gallant, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Aide financière - Movember
 - 4.2 Aide financière - Fondation La bonne note
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 687-1 modifiant le règlement n° 687 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2019
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 702 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2021
 - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 703 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2021
 - 5.4 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 704 augmentant le fonds de roulement de la Ville de Delson
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Renouvellement des assurances de dommages 2020-2021
 - 9.2 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, des cadres et des dirigeants 2020-2021
 - 9.3 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 9.4 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
10. Informatique
 - 10.1 Attribution à PG Solutions des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG pour l'année 2021
 - 10.2 Renouvellement de l'entente de 3 ans avec Bell pour le lien Internet dans le parc de la Tortue
11. Loisirs
 - 11.1 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Delson et Héritage Saint-Bernard
12. Parc, espaces verts et aménagement public
13. Ressources humaines
 - 13.1 Gestion de personnel
14. Sécurité publique
 - 14.1 Désapprobation du budget 2021 de la Régie intermunicipale de police de Roussillon
15. Travaux publics
 - 15.1 Adoption de systèmes de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels
 - 15.2 Attribution de contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, année 2021
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 16.4 Approbation du budget et de la quote-part 2021 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie
 - 16.5 Affectation d'excédent de fonctionnement à des fins particulières
 - 16.6 Attestation de la réalisation de travaux de resurfaçage de la chaussée sur le boulevard Georges-Gagné Sud et le chemin Saint-François-Xavier dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

17. Urbanisme

- 17.1 Demande de dérogation mineure - 21, rue Lamarche
- 17.2 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement résidentiel - 109, rue des Roitelets
- 17.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 67-E, boulevard Georges-Gagné Sud
- 17.4 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 188, chemin Saint-François-Xavier
- 17.5 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 311, chemin Saint-François-Xavier

18. Affaires nouvelles

19. Période d'intervention des membres du Conseil

20. Période de questions - Internautas

21. Date de la prochaine séance ordinaire

22. Levée de la séance

256-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

257-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

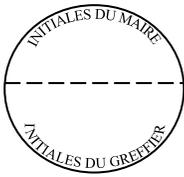
QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

258-20 AIDE FINANCIÈRE - MOVEMBER

CONSIDÉRANT que le mouvement Movember vise à sensibiliser le public à la santé masculine, notamment au cancer de la prostate, au cancer des testicules, aux maladies mentales et à la prévention du suicide chez les hommes;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, la Ville de Delson s'implique activement dans l'organisation d'activités de financement pour Movember;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la tenue des activités de financement habituelles ne sera pas possible en 2020 en raison des contraintes sanitaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 750 \$ à Movember.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-086 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

259-20

AIDE FINANCIÈRE - FONDATION LA BONNE NOTE

CONSIDÉRANT que la Fondation La bonne note est un organisme visant à rendre accessible le soutien pédagogique pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage et leur famille vivant des difficultés financières;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, les besoins sont grandissants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation La bonne note.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-087 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-20

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 687-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 687 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Avis de motion est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 687-1 modifiant le règlement n° 687 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2019. Le projet de règlement vise à apporter une modification relative à la compensation exigible pour le service de l'aqueduc dans le cas des commerces à domicile non munis de compteurs d'eau, lorsqu'une seule entrée de service dessert l'ensemble de la propriété.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

261-20

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 702 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Avis de motion est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 702 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2021. Le projet de règlement comprend les grilles tarifaires de l'administration générale, du Service technique et travaux publics, du Service de l'aménagement du territoire et du Service des loisirs.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

262-20

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 703 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Avis de motion est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

263-20

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 704 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 704 augmentant le fonds de roulement. Le projet de règlement augmente le capital autorisé du fonds de roulement d'une somme de 500 000 \$ pour le porter à 2 200 000 \$.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

264-20

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LE TERME 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie d'une entente de regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun d'assurances de dommages et services de gestionnaire de risques conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2018;

CONSIDÉRANT que Fidema Groupe conseils inc. et l'UMQ recommandent d'accepter le renouvellement des assurances de dommages du courtier BFL Canada inc. pour les périodes du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021 et du 16 février 2021 au 16 février 2022, dont la prime s'élève à 71 628 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de dommages de la Ville pour les périodes du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021 et du 16 février 2021 au 16 février 2022 auprès des différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc., pour les primes suivantes:

| Assurances | Primes |
|---|------------------|
| Bloc A Dommages aux biens Bris des équipements Délits | 20 924 \$ |
| Bloc B Responsabilité civile primaire Responsabilité civile complémentaire et excédentaire Responsabilité municipale | 39 089 \$ |
| Bloc C Automobile des propriétaires Automobile des garagistes | 11 615 \$ |
| GRAND TOTAL | 71 628 \$ |

DE VERSER à BFL Canada inc. la prime totale d'assurances au montant de 71 628 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DE VERSER, pour le terme, la somme de 14 250 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile, de même que la somme de 6 819 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens et la somme de 823,54 \$, taxes incluses, en honoraires professionnels à l'UMQ.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-076 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-20

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENT DES BÉNÉVOLES, DES CADRES ET DES DIRIGEANTS POUR LE TERME 2020-2021

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures d'assurances ne font pas partie de l'achat en commun d'assurances de dommages du Regroupement Varennes/Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021, des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants à BFL Canada inc. suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 956,95 \$, taxes incluses.

| Protection | Montant ou limite | Franchise | Primes 2020-2021 |
|--|-------------------|-----------|------------------|
| Assurance accident des bénévoles et brigadiers | 50 000 \$ | N/A | 530 \$ |
| Assurance accident des cadres et dirigeants | 50 000 \$ | N/A | 325 \$ |
| Frais | | | 25 \$ |
| Taxes (9%) | | | 76,95 \$ |
| Total | | | 956,95 \$ |

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-077 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 al. 7 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose au Conseil le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier dépose au Conseil le registre des déclarations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

266-20

ATTRIBUTION À PG SOLUTIONS DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE PG POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, les coûts des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels informatiques de la suite PG Solutions sont les suivants:

| | |
|--|-----------|
| AccèsCité Loisirs | 8 364 \$ |
| AccèsCité Documents | 1 875 \$ |
| AccèsCité Territoire, JMAP, iPad mobilité | 27 006 \$ |
| Demandes en lignes, permis en ligne, Portail Mon AccèsCité | 5 614 \$ |
| AccèsCité Finances | 17 520 \$ |
| Total avant taxes | 60 379 \$ |

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'application des articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement auprès de PG Solutions inc. des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG pour l'année 2021 pour un montant total de 69 420,76 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-078 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

267-20

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE 3 ANS AVEC BELL POUR LE LIEN INTERNET DANS LE PARC DE LA TORTUE

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le responsable des technologies de l'information, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de 3 ans avec Bell pour la fourniture de service Internet dans le chalet du parc de la Tortue afin de pouvoir offrir le WI-FI au coût mensuel de 139,12 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-080 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

268-20

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE DELSON ET HÉRITAGE SAINT-BERNARD

CONSIDÉRANT que l'île Saint-Bernard, située à Châteauguay, offre des richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles ainsi qu'une panoplie d'activités afin de découvrir la nature et l'histoire de ce site unique;

CONSIDÉRANT que des tarifs sont exigibles pour l'accès aux sentiers du refuge faunique Marguerite-D'Youville ainsi que pour la location de divers équipements de plein-air.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Héritage Saint-Bernard pour l'accès gratuit des citoyens de Delson aux sentiers du refuge faunique Marguerite-D'Youville et à la location d'équipement pour l'année 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-079 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

269-20

GESTION DE PERSONNEL

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'entente mutuelle relative au départ de l'employé numéro 636 et que le Conseil autorise le maire et le directeur général, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour y donner effet.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

270-20

DÉSAPPROBATION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2021 adoptées à sa séance du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la formule de financement prévue à l'entente intermunicipale à laquelle la Ville est partie est manifestement inéquitable;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale a été reconduite par le gouvernement du Québec en mars 2020 pour une période de deux ans, puisqu'aucun accord unanime n'est intervenu entre les municipalités membres sur l'établissement d'un partage des dépenses plus équitable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du budget proposé le 11 novembre 2020 par la Régie intermunicipale de police Roussillon, la contribution de Delson s'élèvera à 285 \$ par habitant, comparativement à 210 \$ en moyenne pour les autres municipalités desservies par la Régie;

CONSIDÉRANT qu'un tel écart est inacceptable;

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé un mémoire dans le cadre de la réflexion sur la réalité policière initiée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ce mémoire contient des recommandations visant à permettre un financement plus équitable des services policiers entre les municipalités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal désapprouve le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

QUE le conseil municipal invite les municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Roussillon à négocier une nouvelle formule de financement plus équitable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise néanmoins le paiement des contributions qui lui seront imposées, et ce, dans le seul but de ne pas compromettre la prestation d'un service essentiel à ses citoyens.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-082 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

271-20

ADOPTION DE SYSTÈMES DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que la Ville doit utiliser, dans le cadre de ses appels d'offres de services professionnels, des grilles de pondération et d'évaluation des offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte les grilles de pondération et d'évaluation des offres suivantes :

- 1- Pour les besoins en services professionnels de type contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques, caractérisations environnementales et laboratoires d'essais:

| Évaluation de chaque soumission | |
|--|------------------------------------|
| Critères de qualité | Nombre maximal de points attribués |
| Compréhension du mandat et méthodologie | 20 |
| Échéancier | 5 |
| Expérience de la firme dans des projets similaires | 30 |
| Composition et qualification de l'équipe affectée à la mission (coordonnateur 15 %, équipe 15 %) | 30 |
| Présentation et respect des modalités | 15 |
| Pointage intérimaire | 100 |

- 2 - Pour les besoins en services professionnels de type projets d'envergure:

| Évaluation de chaque soumission | |
|--|------------------------------------|
| Critères de qualité | Nombre maximal de points attribués |
| Expérience du Prestataire de services | 25 |
| Expérience et disponibilité du chargé de projet | 25 |
| Organisation et expérience des autres ressources affectées au mandat | 25 |
| Approche préconisée pour la réalisation de ce type de mandat | 25 |
| Pointage intérimaire | 100 |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

3- Pour les besoins en services professionnels de type architecture, ingénierie et autres:

| Évaluation de chaque soumission | |
|--|------------------------------------|
| Critères de qualité | Nombre maximal de points attribués |
| Compréhension du mandat et méthodologie | 20 |
| Échéancier | 5 |
| Expérience de la firme dans des projets similaires | 30 |
| Qualifications et expérience du chargé de projet | 20 |
| Qualification, expérience de l'équipe, disponibilité et capacité de relève | 25 |
| Pointage intérimaire | 100 |

QUE le facteur s'ajoutant au pointage intérimaire soit de 25 pour chacune des grilles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

272-20

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, année 2021, et que le résultat se détaille comme suit :

| Soumissionnaires | Coût final (taxes incluses) |
|--|-----------------------------|
| Bélisle, Girard, Scherrer & associés (B.G.S.) inc. | 83 903,93 \$ |
| Entretien Mana inc. | 91 115,39 \$ |
| Service d'entretien Global (4182901 Canada inc.) | 136 613,30 \$ |

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Bélisle, Girard, Scherrer & associés (B.G.S.) inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Bélisle, Girard, Scherrer & associés (B.G.S.) inc. d'une somme de 83 903,93 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-085 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

273-20

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 29 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 23861 à 24055 inclusivement d'une somme de 641 822,76 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 39 074,66 \$ pour la période du 29 octobre au 26 novembre 2020, pour un total de 680 897,42 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 26 novembre 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-084 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 29 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2020

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 29 octobre au 25 novembre 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 30 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2020

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés du 30 octobre au 26 novembre 2020.

274-20

ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2021 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2021 adoptées à sa séance du 3 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2021 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie montrant des revenus et des dépenses de l'ordre de 8 973 460 \$ et autorise le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 507 971 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-081 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

275-20

AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS PARTICULIÈRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter à des fins particulières certaines sommes provenant de l'excédent de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus opportun de maintenir les sommes ayant été affectées au transport en commun en raison de la réorganisation des structures opérantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal annule l'excédent de fonctionnement affecté au transport en commun.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal affecte à des fins particulières des sommes provenant de l'excédent de fonctionnement, de la manière suivante :

| Destination | Solde actuel | Affectation d'excédent prévue | Solde après affectation |
|---|--------------|-------------------------------|-------------------------|
| Fonds de projets majeurs en immobilisations | 34 495 \$ | 800 000 \$ | 834 495 \$ |
| Fonds entretien des bâtiments municipaux | 220 990 \$ | 400 000 \$ | 620 990 \$ |
| Fonds élections | 0 | 100 000 \$ | 100 000 \$ |
| Fonds initiatives citoyennes | 0 | 150 000 \$ | 150 000 \$ |
| Fonds mesures d'urgence | 0 | 370 700 \$ | 370 700 \$ |
| Fonds environnement | 0 | 600 000 \$ | 600 000 \$ |

QUE le certificat du trésorier n° 2020-12-083 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

276-20

ATTESTATION DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD ET LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le Conseil approuve les dépenses d'un montant de 5 948 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 21, RUE LAMARCHE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

277-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 21, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 21, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'une piscine creusée et vise à:

- Permettre l'implantation d'une piscine creusée en marge avant et en marge latérale, alors que le règlement de zonage n° 901 l'interdit;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 109-20 adoptée le 17 novembre 2020, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 21, rue Lamarche, plan n° 109-20-01, conditionnellement à ce que l'implantation de la piscine creusée soit déplacée dans la partie de la marge latérale calculée à partir de la moitié du mur latéral du bâtiment principal jusqu'à la ligne arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

278-20

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL - 109, RUE DES ROITELETS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement résidentiel pour le 109, rue des Roitelets dans le cadre du PIIA applicable à la zone H-323;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste en l'agrandissement de la propriété par l'ajout d'un garage attenant avec une pièce habitable au-dessus;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 105-20 adoptée le 17 novembre 2020, est favorable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet d'agrandissement résidentiel pour le 109, rue des Roitelets telle que présentée, plan n° 105-20-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-20

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 67-E, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 67-E, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-202;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la modification de l'enseigne attachée en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 108-20 adoptée le 17 novembre 2020, est favorable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 67-E, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée, plan n° 107-20-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

280-20

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 188, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 188, chemin Saint-François-Xavier dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-403;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le remplacement de l'enseigne;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 107-20 adoptée le 17 novembre 2020, est favorable avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 188, chemin Saint-François-Xavier, plan n° 107-20-01, conditionnellement à ce que la police de l'affiche soit réduite de 15 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

281-20

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 311, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 311, chemin Saint-François-Xavier dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-410;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le remplacement du boîtier de l'enseigne sur poteau existante par un nouveau boîtier non lumineux ainsi que l'installation d'une nouvelle enseigne attachée non lumineuse sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 106-20 adoptée le 17 novembre 2020, est favorable avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 311, chemin Saint-François-Xavier, plan n° 106-20-01, aux conditions suivantes :

- La banderole *Ouvert au public* devra être retirée;
- Cette dernière pourra être relocalisée sur l'enseigne détachée en s'harmonisant aux couleurs de l'enseigne principale;
- Un aménagement paysager devra être réalisé sous l'enseigne détachée;
- Un dépôt de 200 \$ devra être fourni pour assurer la plantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

282-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier